

2024 - 128

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Service:

Ressources humaines

Référence :

E.M.

Objet:

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Yvan VALLEE, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Anne-Laure BOCHE

Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU Yves ANDRIEUX à Hélène RAUHUT-AUVINET

Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Ludivine BEN BELLAL à Yvan VALLEE

Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Sandrine GOURDON à Guy BERNARD-DAGA

Adeline BRETIN à Françoise FOUBERT

Absents excusés: Patrice BOLO, Olivier FRANC, Farid OULAMI

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de conseillers effectivement présents : 23

Secrétaire : Laëticia BAR

Rapporteur:

Jean-Michel Eon

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Technique doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents - création

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Patrimoine bâti	Responsable d'exploitation technique		E.	Réorganisation du besoin	Création du poste	Agent de maîtrise	тс



Postes permanents - transformation

ervice concerné Intitulé du poste		Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail	
Accueil et citoyenneté	uell et et de gestion Adjoint TC Reussite a concours suppression de			Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	тс			
Ressources Humaines	Assistant ressources humaines	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	тс	Départ de l'agent e poste et recrutement sur un autre poste	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	тс	
Espaces verts et naturels	Agent de maintenance des espaces verts	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	тс	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique	тс	
Espaces verts et naturels	Agent de maintenance des espaces verts	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	тс	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste Adjoint technique		тс	
Sports	Gardien d'équipements sportifs	Adjoint technique	тс	Mobilité interne d'un agent pour raison de santé sur poste vacant	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	тс	

Par ailleurs, les propositions aux tableaux d'avancement de l'année 2025 nécessitent la transformation des postes correspondants au 1/01/2025 (sauf date contraire indiquée) :

Ancien grade	Nouveau grade				
1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème	1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère				
classe à temps complet	classe à temps complet				
1 poste d'adjoint administratif	1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème				
	classe à temps complet				
1 poste d'adjoint technique principal de 2ème	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère				
classe à temps complet	classe à temps complet				
3 postes d'adjoint technique à temps complet	3 postes d'adjoint technique principal de 2ème				
	classe à temps complet				
1 poste d'adjoint technique à temps complet à	1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème}				
compter du 1/02/2025	classe à temps complet à compter du				
	1/02/2025				
1 poste d'adjoint d'animation à temps non	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème				
complet 31.20h	classe à temps non complet 31.20h				



Postes permanents - suppression

Service concerné Intitulé du poste		Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Patrimoine bâti	Adjoint au responsable du patrimoine bâti	nsable du Ingénieur TC Départ de l'agent		Suppression du poste	~	,	
Petite enfance	Agent d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	тс	Départ de l'agent déjà remplacé	Suppression du poste		-

Accroissements temporaires d'activité

Par ailleurs les besoins des services nécessitent la création des postes suivants en accroissements temporaires d'activité :

Service concerné	Motif	otif Durée et période		Quotité de travail	
Petite enfance	Renfort en prévision des difficultés de remplacement de la directrice du MA Chab	Du 19 août 2024 au 28 février 2025 (prolongation du besoin)	Educateur de jeunes enfants	TC	

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 16 décembre 2024 et après mise à jour, de 486 postes créés dont 32 postes non pourvus.

Au 7 octobre 2024, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes était de 487 postes créés dont 43 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2024-109 du 7 octobre 2024 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis de Comité Social Territorial du 25 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 5 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 9 décembre 2024 ;



Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant ?

- approuver la création des postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/02/2025
 - 2 postes d'adjoint technique à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 31.20h
 à compter du 1/01/2025
- approuver la suppression des postes suivants?
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - 3 postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1/01/2025
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1/02/2025
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 31.20h à compter du 1/01/2025
- autoriser les emplois suivants correspondants à des accroissements temporaires d'activité :
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants du 19 août 2024 au 28 février 2025
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après,
- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2024,



autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 16 DEC. 2024

Laëticia Bar

La secrétaire de séance

Carole Grelaud Maire

⁻ certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/12/7024 au 20/12/2025 et transmise en Préfecture le 19/12/2024 - informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou

par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.



Tableau des effectifs au 16/12/2024

	lab	leau des	effectifs				
Grades ou emplois	Effectif budgëtaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents	Effectifs pourvus ETP (agents	Effectifs non pourvus par des agents	Effectifs nor pourvus
Emploie fonettoneste	2.00	0,00		permanents)	permanents)	permanents 0,00	0,00
Emploie fonctionnels Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière administrative	84,00	0,00	84,00	79,00	77,90	5,00	4,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Attaché	17,00	0,00	17,00	16,00	15,90	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	6,00	6,00	0,00	0,00
Rédacleur	9,00	0,00	9,00	9,00	8,60	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	18,00	0,00	18,00	18,00	17,70	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	9,00	0,00	9,00	9,00	8,90	0,00	0,00
Adjoint administratif	16,00	0,00	16,00	13,00	12,80	3,00	2,00
	18,00	1,00	17,50	17,00	16,80	1,00	0,00
Attaché femiorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	0,00	0,00	1,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Fillère technique	190,00	70,00	171,52	161,00	145,41	29,00	6,00
Ingénieur principal	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Ingénieur	7,00	0,00	7,00	7,00	6,90	0,00	0,00
Technician principal de 1êxe classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	8,00	7,80	1,00	1,00
Technicien	4,00	1,00	3,74	4,00	3,74	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	6,00	1,00	5,91	5,00	4,91	1,00	1,00
Agent de maîtrise	6,00	2,00	5,83	4,00	3,83	2,00	1,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	45,00	12,00	42,05	44,00	40,05	1,00	0,00
Adjoint lechnique principal de 2ème classe	19,00	8,00	17,54	15,00	13,15	4,00	2,00
Adjoint lechnique	88,00	45,00	74,65	68,00	59,03	20,00	1,00
Filière police municipale	6,00	0,00	6,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	3,00	0,00	3,00	1,00	1,00	2,00	2,00
Fillère sportive	12,00	4,00	10,43	10,00	9,47	2,00	0,00
Conseiller des A.P.S.	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S. principal de 1ère classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Education des A.P.S. principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A P S	5,00	4,00	3,43	3,00	2,47	2,00	0,00
Opéralleur des A.P.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Filière médico-eoclale	59,00	28,00	56,39	55,00	52,03	4,00	4,00
Pubricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	9,00	1,00	8,86	9,00	8,76	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de classe ex ceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educaleur de jeunes enfants	5,00	2,00	4,00	4,00	3,14	1,00	1,00
Agent social	8,00	1,00	7,86	7,00	6,66	1,00	1,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	18,00	11,00	17,13	18,00	16,93	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles malernelles	14,00	13,00	13,54	14,00	13,54	0,00	0,00
Fillère enimation	114,00	107,00	73,07	52,00	40,08	62,00	15,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animaleur	2,00	0,00	2,00	2,00	1,80	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	7,00	7,00	6,22	7,00	6,03	0,00	0,00
	10.00	10.00	0.00	11,00	7.79	1.00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	12,00	12,00	8,66	11,00	1=13	1,00	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation	90,00	88,00	53,19	29,00	21,46	61,00	14,00



Accroissements temporaires ou saisonniers au 16/12/2024

Effectif	1
1	
1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 82h)
1	
1	A mobiliser selon les besoins (dans la limite de 700h)
1	
1	Renfort au service Espaces verts (du 1/05/2023 au 30/04/2025)
4	
2	Partenariat avec les lycées (du 2/09/2024 au 4/07/2025)
2	Renfort au service restauration collective et entretien ménager (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
1	
1	Renfort au service Petite enfance (du 19/08/2024 au 28/02/2025)
9	
2	Partenariat avec les lycées (du 2/09/2024 au 4/07/2025)
1	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
5	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
1	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
2	
1	Renfort au service éducation (du 26/08/2024 au 31/08/2025)
1	Renfort au service éducation (du 1/09/2024 au 31/08/2025)
	1 1 1 1 1 1 1 2 2 1 1 9 2 1 5